

Séance ordinaire du 21 septembre 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un septembre deux mille vingt et un à dix heures dix-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin (partiellement) et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-09-81

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 septembre 2021.

CE-2021-09-82**Approbation du procès-verbal des séances des 13 et 14 septembre 2021**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 14 septembre 2021.

CE-2021-09-83**Lettre d'entente amendée à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc.**

[Document d'aide à la décision GCH-2021-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la lettre d'entente amendée à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2021-069, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-09-84**Affichage de postes cadres temporaires de contremaîtresse ou contremaître aux travaux publics à la Direction de l'entretien des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2021-070](#)

Il est résolu d'autoriser l'affichage de deux postes cadres temporaires de contremaîtresse ou contremaître aux travaux publics, comme suit :

- un poste d'une durée de 10 mois, afin de coordonner le plan d'action pour l'agrile du frêne;
 - un poste d'une durée d'environ 6 mois, afin de soutenir les équipes affectées au déneigement pour la saison 2021-2022.
-

CE-2021-09-85**Ajustements à la structure de la Direction des finances et de la trésorerie et besoins de main-d'œuvre**

[Document d'aide à la décision GCH-2021-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser les ajustements proposés à la structure de la Direction des finances et de la trésorerie selon l'organigramme proposé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-071;
 - d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre de cette direction, tels qu'ils sont annexés à cette fiche de prise de décision;
 - d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements requis par l'adoption des nouveaux organigrammes, ainsi que ceux présentés en annexe à cette fiche de prise de décision et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements.
-

CE-2021-09-86**Désignation d'une fonctionnaire à titre de célébrante compétente à célébrer des mariages civils ou unions civiles**[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au Directeur de l'état civil de désigner Me Annie Gaudreault en tant que fonctionnaire municipale, à agir comme célébrante compétente à célébrer des mariages civils ou unions civiles sur le territoire de la ville.

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin quitte son siège.

CE-2021-09-87**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**[Document d'aide à la décision GRE-2021-035](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-035, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-09-88**Demande de crédits additionnels**[Document d'aide à la décision ENV-2021-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les crédits additionnels au montant maximal de 30 018 \$ aux postes de revenus et dépenses mentionnés à la fiche de prise de décision ENV-2021-026, pour assumer les dépenses relatives aux travaux à réaliser dans le cadre du projet de caractérisation et d'évaluation du potentiel de l'aquifère de la rivière Pénin, ce montant provenant d'une aide financière à recevoir du *Programme Municipalité pour l'innovation climatique*.

CE-2021-09-89**Financement de la dépense supplémentaire pour le programme d'intervention dans les parcs**[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-014](#)

Il est résolu de financer la dépense supplémentaire pour le programme d'intervention dans les parcs au montant maximal de 100 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2021-09-90**Règlement modifiant le règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt**[Document d'aide à la décision FIN-2021-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2021-050. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 5 par le retrait d'un immeuble à l'égard duquel les taxes spéciales de secteurs sont imposées, ce qui entraîne des modifications aux pourcentages de la taxe spéciale générale, de la taxe spéciale de secteur et des taxes spéciales de secteurs imposées par ce règlement.

CE-2021-09-91

Renflouement de la réserve financière pour les dépenses relatives aux élections et référendums

[Document d'aide à la décision FIN-2021-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer la réserve financière suivante à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2021 :

- réserve financière pour les dépenses liées aux élections et référendums au montant de 52 000 \$.

CE-2021-09-92

Dépôt du rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (début de la mise en œuvre du volet 2 du 3^e alinéa de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* concernant l'agriculture en émergence)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 4 juillet 2020.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-01-78, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-080. Ce règlement a notamment pour objet :

- d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement les orientations retenues par la Ville quant à l'agriculture en émergence contenues dans la vision du Plan de développement de la zone agricole de Lévis;
- de créer de nouvelles affectations à l'intérieur de la zone agricole provinciale pour tenir compte de ces orientations et identifier des

affectations (secteurs) où la construction résidentielle peut être autorisée, à certaines conditions, de façon à ne pas déstructurer la zone agricole;

- d'apporter les autres modifications requises au schéma et au document complémentaire pour tenir compte de ces orientations et intentions.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement consistent à :

- 1° des modifications aux cartes 7.1 (type de secteurs agricoles) et 22 (carte des grandes affectations du territoire) afin de représenter les parties de territoire acceptées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- 2° prévoir la possibilité de remembrer plusieurs propriétés vacantes pour atteindre les superficies minimales prévues afin d'autoriser une construction résidentielle dans les affectations agroforestière ou forestière;
- 3° préciser certains concepts pour la mise en œuvre des orientations et intentions (notamment quant à la notion d'une unité foncière vacante, la date de référence qui doit être considérée, etc.);
- 4° prévoir les modalités de calcul des superficies pour la construction résidentielle lorsqu'un chemin d'accès est nécessaire pour accéder à la propriété;
- 5° prévoir des modalités particulières lorsqu'une propriété vacante est située dans plus d'une affectation, soit agricole dynamique ou agricole dynamique avec élevage et agroforestière ou forestière.

CE-2021-09-93

Adoption du Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-02.

CE-2021-09-94

Adoption du Règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de plusieurs usages et retrait de la classe d'usages « P100 garde d'enfants (garderie, centre de la petite enfance) ») dans la zone C0470, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-122-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement

adopté par la résolution CV-2021-04-97.

CE-2021-09-95

Adoption du Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages « C8 service d'entreposage intérieur » et des classes d'usages « C113 sports, loisirs et jeux », « C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans » et « C311 transport de marchandises » dans la zone I1220, 3^e Rue, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-123](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-05-26.

CE-2021-09-96

Adoption du Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone I0441, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-05-59.

CE-2021-09-97

Adoption du Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1680, route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-132](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-04.

CE-2021-09-98

Adoption du Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (préciser les normes encadrant la classe d'usages H10 (habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements) dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-134](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-03.

CE-2021-09-99

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 11670565 Canada inc. pour l'acquisition d'une partie des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec (terrains situés sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 11670565 Canada inc. pour la vente d'une partie des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-131, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-10-00

Modification de la résolution CE-2020-04-96 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues René Richard, de Fontainebleau, de l'avenue Albert-Rousseau et ouverture des rues de Charlevoix et du Havre (secteur Saint Étienne de Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., acquisition des lots 6 060 200 et autres du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercle de virage temporaire sur les lots 6 060 301 et 6 060 302 de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 2 848 070 et autres de ce cadastre, du lot 6 060 298 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent »

[Document d'aide à la décision BP-2021-014](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-04-96 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues René Richard, de Fontainebleau, de l'avenue Albert-Rousseau et ouverture des rues de Charlevoix et du Havre (secteur Saint Étienne de Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., acquisition des lots 6 060 200 et autres du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercle de virage temporaire sur les lots 6 060 301 et 6 060 302 de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 2 848 070 et autres de ce cadastre, du lot 6 060 298 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent » par l'ajout, au deuxième alinéa, du paragraphe suivant :

- « d'abandonner une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville suivant l'acte publié à Lévis sous le numéro 363 889 sur les lots 6 060 273, 6 060 301 et 6 319 529 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. »
-

CE-2021-10-01

Rejet des soumissions pour l'enlèvement, le transport, la valorisation et la disposition de matériaux situés au Parc industriel Bernières

[Document d'aide à la décision APP-2021-164](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 3 septembre 2021 pour l'enlèvement, le transport, la valorisation et la disposition de matériaux situés au Parc industriel Bernières (appel d'offres 2021-50-93).

CE-2021-10-02

Rejet des soumissions pour la location et l'implantation d'un logiciel-service de recrutement

[Document d'aide à la décision APP-2021-165](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 1^{er} septembre 2021 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service de recrutement (appel d'offres 2021-55-85).

CE-2021-10-03

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 26 août 2021, installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives, Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 26 août 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

629^o sur l'avenue des Chutes, à l'intersection de la rue du Tourbillon, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Métivier et Martineau (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir l'utilisation par les motoneiges d'une partie du parcours cyclable Harlaka (secteur Pintendre);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant

la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une parties des rues de la Viorne et des Gadelles (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'interdire, dans un endroit public et sur tout terrain appartenant à la Ville, le stationnement d'un véhicule routier ailleurs que dans un espace de stationnement délimité et prévu à cette fin;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis).

CE-2021-10-04

Cession du contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien pour une période de dix ans

[Document d'aide à la décision APP-2021-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la cession du contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien pour une période de dix ans (appel d'offres 2016-55-01), adjugé le 13 juin 2016 à ERP connex inc., à l'entreprise cessionnaire Levio conseils inc., et ce, à compter du 23 août 2021.

CE-2021-10-05

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de chenillettes à trottoir

[Document d'aide à la décision APP-2021-170](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de chenillettes à trottoir (appel d'offres 2021-50-95), à Équipements plannord ltée, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 330 476 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-10-06

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 32.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
